



Monsieur Ludovic COURBE  
Secrétaire du syndicat CGT  
FPT Bourbon-Lancy

à

Monsieur BRUNETTI Giovanni  
Directeur de L'Etablissement FPT Bourbon-Lancy  
71 140 Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy, Lundi 28 janvier 2013

**Objet** : Représentativité au sein du Comité Central d'Entreprise FPT

Monsieur,

Vous n'ignorez pas que suite aux résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le jeudi 17 janvier 2013 à Bourbon-Lancy, la représentativité des organisations syndicales a été modifiée au sein de notre Etablissement mais également au niveau de l'Entreprise FPT.

Pour votre information, le syndicat CGT a réalisé 29,55% des bulletins validés tous collèges confondus (SNI: 38,71%, FO: 24,61% et SUD: 7,13%) dans l'Entreprise regroupant les sites de Bourbon-Lancy, Garchizy et Saint-Priest.

Nous vous rappelons que les ouvriers du 1<sup>er</sup> Collège ont voté majoritairement pour le syndicat CGT, ce qui nous donne une représentativité de 34,88% (SNI : 31,98%, FO : 24,35% et SUD : 8,79%).

Il est à noter que plus de 80% des votes validés se situent dans le 1<sup>er</sup> Collège.

Sur l'ensemble des sites FPT, la CGT dispose de 4 sièges sur 12 au Comité d'Etablissement (SNI : 6, FO : 2) toutes catégories confondues tandis que dans le collège ouvrier notre organisation syndicale a 4 sièges sur 9 (SNI : 3, FO : 2).

De ce fait, la composition des membres du Comité Central d'Entreprise doit refléter les résultats des élections professionnelles et la proportionnalité doit être respectée afin que la CGT siège dans cette instance.

Nous comptons sur votre bienveillance afin de considérer notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Pour le syndicat CGT  
Le secrétaire  
Ludovic COURBE